



Union Française des Accompagnateurs et Animateurs en Montagne

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08



Cotisation 2024-2025 et d'une licence Carte Montagne - assurance

Valables du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025

Envoyer votre demande avec le paiement à : FFMM 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Madame Mademoiselle Monsieur

Cocher la case choisie

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Date de naissance :

Adresse e-mail : Téléphone :

Indiquez les montants

Je souscris la cotisation annuelle à l'UFAM Membre actif : 41.00 €

ou : Bienfaiteur : minimum 110.00 € (1)

+ Je souscris une Carte Montagne-assurance (en même temps que la cotisation) (2)

1 carte individuelle 36.30 €

1 seconde carte individuelle conjoint(e) (même nom et même adresse) 36.30 €

Prénom : Date naissance :

1 carte Familiale (3) (peut comprendre père, mère et maxi 3 enfants de moins de 18 ans) 88.30 €

1 carte Junior (Moins de 18 ans résidant à la même adresse) 28.10 €

Prénom : Date naissance :

Pour une carte familiale veuillez compléter le cadre ci-dessous.
Les enfants doivent être âgés de moins de 18 ans.

Total à payer =

	Prénom	Né(e) le
Conjoint(e)		
Enfant 1		
Enfant 2		
Enfant 3		

Détail de votre paiement	Montants
<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de FFMM (4)	<input style="width: 100px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text"/>
<input type="checkbox"/> Espèces	<input style="width: 100px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 100px; text-align: center; border: 1px solid black;" type="text"/>

Paiement par carte bancaire Via le site https://www.ffmm.net/adhesion_ufam.html

- (1) Un reçu fiscal sera délivré par l'UFAM permettant une réduction d'impôt de 66 % du montant versé.
- (2) L'UFAM ne délivre pas la Carte Montagne sans cotisation. Demander une carte "hors club" au secrétariat FFMM.
- (3) Pour un couple sans enfant il est plus avantageux de souscrire 2 cartes individuelles.
- (4) N'oubliez pas de signer votre chèque.